

Annexe 2

Premières actions 2025 du contrat local de santé métropolitain | Présentation

Des actions seront mises en œuvre, portées et financées par l'ARS et la Métropole, dès la signature du CLS métropolitain.

Ce programme d'actions sera enrichi des travaux avec les villes et les partenaires signataires et non signataires lors d'ateliers entre janvier et avril 2025. Ceux-ci donneront également lieu à de nouvelles fiches d'actions opérationnelles financées par les signataires, notamment la Métropole et l'Agence Régionale de Santé, dans le cadre d'une enveloppe dédiée.

- Observation de la santé à l'échelle métropolitaine,
- Soutenir le « hall santé » du CHU de Nantes,
- Prévenir le risque sanitaire lié à l'implantation du moustique tigre sur le territoire métropolitain,
- Informer et sensibiliser le public à la qualité de l'air extérieur (Synopsis),
- Accompagner les villes pour concevoir et déployer une stratégie globale multisectorielle de renforcement des compétences psychosociales des enfants et des jeunes,
- Promouvoir des programmes de retour à la marche dédiés aux populations qui en sont éloignées,
- Accroître le nombre de formations premiers secours en santé mentale ; élaborer et accompagner la diffusion d'un guide-annuaire santé mentale métropolitain,
- Déployer des ambassadeurs en santé mentale auprès des jeunes sur la métropole,
- Améliorer l'accès des jeunes à la Maison des adolescents (MDA) en expérimentant deux permanences métropolitaines,
- Faciliter le maintien et l'installation des professionnels de santé de premiers recours,
- Inscrire un volet santé dans *La boussole jeunes* de Nantes Métropole.

Axe socle | Développer une gouvernance et des outils permettant l'exécution d'un contrat dynamique, efficace et partenarial

Objectif 2 : Développer et partager l'observation en santé pour orienter l'action publique

Action : Observation de la santé à l'échelle métropolitaine

Contexte

Dans le cadre de la politique publique de santé métropolitaine, une démarche d'observation de la santé est engagée à l'échelle de la métropole et des 24 communes qui la composent. Les études réalisées proposent une photographie :

- de l'état de santé des habitants de Nantes Métropole
- de leur recours aux soins et à la prévention
- de la répartition, et du renouvellement des professionnels de santé libéraux

Ces études sont réalisées à partir de l'analyse croisée de nombreuses sources de données, à travers le prisme de l'observation des inégalités sociales et territoriales de santé.

Objectifs

- Guider l'action dans le cadre du contrat local de santé, plus particulièrement le développement d'actions de prévention (sensibilisation, information, dépistages, etc.),
- Enrichir l'observatoire existant par le développement des partenariats.

Déploiement

Organisation de la communication des données de l'observation à l'échelle métropolitaine. Restitution des résultats aux communes de la métropole et à leurs partenaires, les aménageurs, les unions régionales des professionnels de santé (URPS), les porteurs de projets de regroupement pluri-professionnels.

Calendrier : 2025 et les années suivantes

Axe socle : Développer une gouvernance et des outils permettant l'exécution d'un contrat dynamique, efficace et partenarial

Objectif 3 : Élaborer une stratégie de communication au service des priorités de santé publique

Action : Soutenir le « Hall Santé » du CHU de Nantes

Contexte

Le CHU de Nantes est engagé depuis 2019 dans la démarche « lieu de soins promoteur de santé » avec la création du Hall Santé. Avec le déménagement du CHU de Nantes sur l'île de Nantes, le Hall santé va renforcer sa démarche d'ouverture vers le territoire métropolitain et sa communauté. Il sera doté d'un lieu spécifique, au sein du bâtiment GINA dédié à l'innovation-santé.

Objectifs

- Soutenir l'ouverture vers le territoire de l'expertise du Hall Santé en prévention et promotion de la santé.
- Rendre la santé accessible, c'est-à-dire : offrir un lieu où l'information, la sensibilisation et la formation sont adaptées aux différents publics. Le Hall Santé contribuera à renforcer la communication liée au CLS.

Déploiement et calendrier prévisionnel

Au sein du bâtiment GINA, le Hall Santé ouvrira au cours de l'année 2025 avec une montée en charge progressive de ses activités.

Axe 1 : Promouvoir des environnements favorables à la santé

Objectif 2 : Promouvoir des espaces extérieurs protecteurs des nuisances environnementales et adaptés au changement climatique

Action : Prévenir le risque sanitaire lié à l'implantation du moustique tigre sur le territoire métropolitain

Contexte

Le moustique tigre est implanté dans la majorité des départements, et 12 communes de la métropole sont colonisées (situation en septembre 2024). Ce moustique est vecteur d'arboviroses telles que la dengue, le chikungunya ou le Zika, et source de nuisances certaines pour les habitants. Espèce définitivement implantée sur le territoire, la lutte anti-vectorielle impose en priorité la destruction des gîtes larvaires, nombreux en milieu urbain, aussi bien sur l'espace public que privé.

Objectifs

- Recherche/observation : faire rechercher, décrire et cartographier les gîtes larvaires à moustique tigre. Des préconisations d'intervention seront proposées en fonction du diagnostic réalisé. Expérimentation sur un territoire de la métropole,
- Faciliter la mise en œuvre d'actions de sensibilisation et de prévention,
- Soutenir l'élaboration de procédure en cas d'opération de lutte anti-vectorielle (démoustication).

Réalisation

- Expérimentation sur un territoire de la métropole pour la recherche/observation,
- Mise en place d'un groupe de travail intercommunal visant un apport d'expertise, le partage d'expériences et des préconisations pour des actions de prévention et pour l'élaboration de procédures.

Calendrier : Année 2025 et suivantes

Axe 1 : Promouvoir des environnements favorables à la santé

Objectif 2 : Promouvoir des espaces extérieurs protecteurs des nuisances environnementales et adaptés au changement climatique

Action : Informer et sensibiliser le public à la qualité de l'air extérieur

Contexte

La qualité de l'air constitue un déterminant de santé, qui peut avoir une influence sur l'état de santé de la population. Le cas d'usage « j'active ma santé » du projet SYNOPSE a pour objet de d'informer et de sensibiliser la population sur les déterminants ciblant la santé-environnement. Le citoyen pourra alors se saisir de cette information pour être acteur de sa santé au quotidien.

Ce cas d'usage se traduit par l'enrichissement d'applications existantes, telle que Naonair, accessible au grand public. Dans ce cadre, les fonctionnalités suivantes seront intégrées à l'application :

- des notifications relatives au pollen
- des notifications relatives aux pic de pollution
- la réalisation de parcours personnalisés

Objectifs

- Informer les utilisateurs/utilisatrices de l'application du début et de la fin des émissions de pollens via des notifications,
- Informer les utilisateurs/utilisatrices en cas de pic de pollution via des notifications,
- Enregistrer son trajet en temps réel et connaître la qualité de l'air sur son trajet, planifier ses sorties grâce aux prévisions de qualité de l'air sur ses parcours habituels.

Réalisation

Intégration des fonctionnalités dans l'application existante.

Calendrier : Année 2025

Axe 2 : Promouvoir des modes de vie favorables à la santé

Objectif 1 : Promouvoir les compétences psychosociales comme facteur clé de la santé, du bien-être et de la réussite éducative et sociale

Action : Accompagner les villes pour concevoir et déployer une stratégie globale multisectorielle de renforcement des compétences psychosociales des enfants et des jeunes

Contexte

Les compétences psychosociales (CPS) contribuent à favoriser non seulement le bien-être mental, physique et social, la réussite éducative, l'insertion professionnelle, mais aussi à prévenir des comportements défavorables à la santé. Elles font partie des compétences de vie qui permettent de faire face efficacement aux situations et problèmes du quotidien.

Le développement des compétences psychosociales dans le cadre de la promotion de la santé revêt une importance particulière : il contribue pleinement à l'amélioration de la santé et du bien-être de la population ; il augmente la capacité des personnes à participer à la société ; il concourt à réduire les inégalités sociales et de santé.

Objectifs

Concevoir une stratégie globale multisectorielle de renforcement des compétences psychosociales des enfants et des jeunes en partenariat avec l'éducation nationale, la direction diocésaine de l'enseignement catholique, le conseil départemental, la protection judiciaire de la jeunesse, la Direction départementale de l'emploi, du travail et des solidarités (DDETS) ...

Déploiement

- Former un réseau de formateurs en capacité de former les adultes qui accompagnent les enfants dans leurs activités éducatives et de loisirs, afin de développer les compétences psychosociales des enfants et des jeunes grâce à des interventions coordonnées tout au long de leur parcours, organisées dans leurs différents milieux de vie,
- Déployer des programmes de renforcement des compétences psychosociales des enfants, des jeunes et des parents

Calendrier : à compter de 2025

Axe 2 : Promouvoir des modes de vie favorables à la santé

Objectif 2 : Promouvoir des habitudes de vie adaptées à chacun et favorables à la santé

Action : Déployer un/des programmes de retour à la marche dédié(s) aux populations qui en sont éloignées

Contexte

L'activité physique est un déterminant majeur de l'état de santé, de la condition physique, du maintien de l'autonomie avec l'avancée en âge et de la qualité de vie des populations à tous les âges de la vie. Elle est considérée comme une thérapeutique non médicamenteuse à part entière dans de nombreuses maladies chroniques et états de santé. La marche est l'activité physique la plus commune et facile à mettre en œuvre. Elle présente des avantages cités par la Haute autorité de santé (HAS) « elle est soutenue par des motivations individuelles et collectives, elle est réalisable à tout âge avec des risques limités, elle n'a pas besoin d'équipement spécifique ».

Objectif

Déployer un programme de retour à la marche ciblant prioritairement les personnes sédentaires, inactives, de tout âge, éloignées des pratiques physiques et sportives et quel que soit leur environnement (les personnes âgées, isolées, avec pathologie, en ALD...). A titre d'exemple, *D-Marche* est un programme qui vise une diversité de publics. Il est identifié dans le répertoire des interventions efficaces ou prometteuses en prévention et promotion de la santé de Santé Publique France sur le volet activité physique. Le programme a été expérimenté en 2022 – 2023 sur 3 quartiers nantais et il a bénéficié d'un premier niveau d'évaluation montrant l'intérêt de la démarche.

Déploiement

- Finalisation du retour d'expérience sur le programme *D-Marche* à l'échelle de la ville de Nantes,
- Définition collective des conditions d'un déploiement sur le territoire de la métropole,
- Organisation du déploiement de ce dispositif ou d'autres dispositifs similaires favorisant le retour à la marche des populations qui en sont éloignées.

Calendrier prévisionnel : 2025 et années suivantes

Axe 3 : S'engager en faveur de la santé mentale

Objectif 2 : Renforcer le pouvoir d'agir individuel et collectif face à la détresse psychique

Action : Accroître le nombre de formations premiers secours en santé mentale (PSSM) et élaborer, accompagner la diffusion d'un guide santé mentale métropolitain

Contexte

Les observations montrent une augmentation de la souffrance psychique dans la population. Dans ce contexte, toute personne peut être amenée à rencontrer des personnes en souffrance psychique que ce soit dans sa sphère privée ou professionnelle et se sentir démunie pour venir en aide. Par ailleurs, les personnes en souffrance psychique peuvent ne pas avoir conscience de leur niveau de détresse psychologique, être isolées, et/ou être en difficultés pour aller chercher du soutien ou du soin dans le système de santé.

Objectifs

- Augmenter le nombre de professionnels formés des champs de l'action sociale, de l'accompagnement, de l'insertion, de l'éducation, d'acteurs associatifs bénévoles et de citoyens en capacité de repérer les personnes en souffrance psychique, de leur apporter une écoute et un soutien, de les orienter vers des professionnels et le système de soins, et de détecter les situations d'urgence et de crise avec un risque de passage à l'acte.
- Faciliter les parcours de prise en charge par une meilleure connaissance des ressources et compréhension des problématiques de santé mentale via la mise à disposition d'un guide-annuaire présentant à la fois des repères pour mieux appréhender et prendre en compte les alertes en matière de santé mentale, et identifier les ressources en lien avec le besoin, à destination des professionnels et du grand public (personnes concernées et entourage).

Déploiement

- Augmentation du nombre de formations aux premiers secours en santé mentale (PSSM) au sein de Nantes Métropole en cohérence avec la stratégie de déploiement des formations auprès de personnes ressources, prévue dans le cadre du Projet territorial de santé mentale (PTSM) 2025/2029 et les besoins identifiés sur le territoire suite aux premières formations déployées par la métropole.
- Les réponses identifiées sur le territoire feront l'objet d'un guide-annuaire élaboré par Nantes Métropole avec les partenaires institutionnels, les communes, les partenaires associatifs et les personnes en situation de fragilité. Ce guide-annuaire fera l'objet d'une diffusion large auprès des villes, des CCAS, des acteurs et de leurs réseaux. Il pourra être mis à disposition du public et présenté dans le cadre des formations PSSM.

Calendrier prévisionnel : 2025 et années suivantes

Axe 3 : S'engager en faveur de la santé mentale

Objectif 2 : Renforcer le pouvoir d'agir individuel et collectif face à la détresse psychique

Action : Déployer des ambassadeurs en santé mentale auprès des jeunes sur la Métropole

Contexte

Les observations montrent une augmentation des jeunes en souffrance psychique dans la population. Les personnes en souffrance psychique peuvent ne pas avoir conscience de leur niveau de détresse psychologique, être isolées, et/ou être en difficultés pour aller chercher du soutien ou du soin dans le système de santé. Les ambassadeurs en santé mentale sont des jeunes en service civique ayant un premier niveau de formation à la santé mentale. Ils vont au devant des autres jeunes afin de les sensibiliser aux questions de santé mentale et ainsi, favoriser la dé-stigmatisation des personnes confrontées à ces troubles, et renforcer leur connaissance sur les ressources à disposition sur leur territoire.

Objectifs

Favoriser la dé-stigmatisation des personnes ayant des troubles psychiques, encourager les jeunes à l'adoption de comportements favorables à la santé mentale et renforcer leur capacité à aller chercher de l'aide et du soutien en cas de souffrance psychique.

Déploiement

Augmentation du nombre de jeunes ambassadeurs en santé mentale et accompagnés pour intervenir auprès des jeunes de la métropole.

Calendrier prévisionnel : 2025 et années suivantes

Axe 3 : S'engager en faveur de la santé mentale

Objectif 3 : Améliorer l'accessibilité des parcours en faveur de la santé mentale

Action : Améliorer l'accès des jeunes à la Maison des adolescents (MDA) en expérimentant deux permanences métropolitaines

Contexte

Une augmentation du mal-être et de la souffrance psychique est constatée chez les jeunes. Située sur l'île de Nantes, la Maison des adolescents (MDA) qui accueille les jeunes ne dispose que d'un site d'accueil, d'écoute, d'orientation et d'accompagnement sur la Métropole.

Objectifs

Améliorer l'accès des jeunes en souffrance psychique de la métropole, à une écoute, une orientation et un accompagnement adaptés.

Déploiement

Permettre à la MDA de renforcer son action en étant présent plus en proximité avec l'ouverture de deux nouvelles permanences sur le territoire de Nantes Métropole.

En complément de cette proximité la MDA proposera, pour des jeunes qui n'accèdent pas aux permanences, de les rencontrer sur le « lieu qui fait sens pour lui » (au CFA, dans un lieu d'animation, dans un centre socio culturel, etc...), d'échanger, puis de le faire venir vers le lieu de permanences. Les objectifs pour la MDA sont d'associer aller vers et présence de proximité.

Calendrier : Cette nouvelle réponse de proximité avec des capacités d'accueil qui, sur la métropole, seront renforcées à l'horizon 2025

Axe 4 : Faciliter l'accès à la prévention, aux droits en santé et à des soins coordonnés

Objectif 1 : Faciliter le maintien et l'installation des professionnels de santé de premier recours

Action : Mise en œuvre d'un dispositif métropolitain d'aide au maintien et à l'installation des professionnels de santé de premier recours

Contexte

Dans un contexte tendu de démographie médicale, les nouvelles installations de professionnels de santé ne compensent pas les départs à la retraite. Les pratiques professionnelles sont en mutation vers des structures de soins coordonnés qui nécessitent des locaux adaptés. Ainsi, les difficultés à accéder aux soins de premier recours se confirment pour les patients, même si la situation est contrastée à l'échelle de la métropole. Dans ce contexte, les élus sont interpellés pour apporter des solutions au manque de professionnels de santé.

Objectif

La métropole, en lien avec les territoires et les partenaires, souhaite faciliter le maintien et l'installation de professionnels de santé de premier recours pour répondre aux besoins des populations, et assurer un maillage plus équilibré du territoire métropolitain en offre de soins. Une doctrine est en cours d'élaboration pour fixer un cadre opérationnel à l'accès aux soins de premier recours. Elle a parmi ses objectifs de mieux prendre en compte les besoins des professionnels de santé libéraux du 1^{er} recours.

En améliorant les liens entre la métropole, les territoires et les partenaires, la doctrine a pour vocation de faciliter l'installation et le maintien de professionnels de santé, avec une attention plus marquée dans les secteurs les plus en tension.

Déploiement

La doctrine d'aide à l'installation des professionnels de santé, élaborée par Nantes Métropole, sera partagée avec les partenaires institutionnels et les communes.

Calendrier prévisionnel : été 2025

Axe 4 : Faciliter l'accès à la prévention, aux droits en santé et à des soins coordonnés

Objectif 2 : favoriser une égalité d'accès aux droits en santé et aux soins

Action : Inscription d'un volet santé dans la boussole des jeunes de Nantes métropole

Contexte

L'enquête « santé et recours aux soins des jeunes » menée par la Confédération des centres de santé (C3SI) des Pays de la Loire en septembre 2022 montre que 60% des jeunes interrogés ont renoncé aux soins au cours des 12 derniers mois.

Objectifs

La Boussole des jeunes est un service numérique à destination des 15-30 ans porté par Info Jeunes Pays de la Loire et déployé sur la métropole nantaise depuis mars 2023. Il vise à recenser et expliciter les services mobilisables par les jeunes à l'échelle d'un territoire sur les thématiques emploi, formation/orientation et à faciliter la mise en relation avec un professionnel qui pourra les accompagner et les orienter dans leurs démarches. *La boussole* garantit au jeune qui en fait la demande d'être recontacté sous 7 jours par un professionnel.

En concertation avec les partenaires du territoire, Info Jeunes Pays de la Loire souhaite déployer une nouvelle thématique relative à la santé au sein de *la Boussole des Jeunes* avec pour objectifs spécifiques de faciliter et renforcer l'accès aux soins, à la prévention et à la promotion de la santé pour tous les jeunes de 15 à 30 ans, notamment les publics les plus fragilisés.

L'objectif est de mettre à leur disposition une information précise et de proximité sur leurs droits en matière de santé et de faciliter leur mise en relation avec les différents acteurs-ressources santé du territoire. *La Boussole des jeunes* permet également d'animer un réseau d'acteurs autour de la santé et ainsi créer des synergies, de nouvelles dynamiques partenariales et faire émerger des initiatives adaptées aux besoins des jeunes.

Déploiement

Recherche et sollicitation des professionnels susceptibles d'intégrer *la Boussole des Jeunes* volet « santé animation, développement et coordination du réseau des professionnels partenaires ».
Élaboration et mise en œuvre d'une stratégie de communication afin de faire connaître le service à l'échelle du territoire.

Calendrier prévisionnel : Déploiement de la thématique santé sur l'année 2025